

Participer à la refondation de l'école

Dans le prolongement du « Manifeste pour la réussite de chaque élève », Éric de Labarre a remis au ministre de l'Éducation nationale une série de fiches illustrant les premières contributions de l'enseignement catholique à la « refondation de l'école ».

Les premières fiches portent sur le système éducatif et font valoir des mesures structurelles telles que la réduction du volume horaire d'enseignement, la réduction des options dans les enseignements du second degré, la réduction ou le regroupement des matières enseignées notamment dans les lycées technologiques et professionnels, une évolution du service des enseignants vers une annualisation, une gestion intercommunale des établissements du premier degré ainsi que le développement de l'enseignement à distance dans les disciplines à petits effectifs.

Elles abordent ensuite les rythmes scolaires en préconisant le retour aux quatre jours et demi, dont l'organisation doit être laissée à l'appréciation locale, et un horaire hebdomadaire limité à 30 heures en collège et lycée. Elles invitent à l'attention au temps à réserver à l'équipe éducative et à la vie de la communauté éducative.

Elles soulignent aussi l'importance de former les futurs citoyens aux usages des langages et des outils numériques, de créer des plateformes de ressources, de développer l'enseignement à distance, de repenser la formation des enseignants en incluant l'impact du numérique sur les apprentissages et de veiller à réduire les inégalités des équipements et de leur gestion technique entre les établissements.

Une deuxième série de fiches, sur les parcours éducatifs, plaide en particulier pour l'accueil de la petite enfance, qui joue un rôle fondamental dans la socialisation et l'acquisition du langage. Des dispositifs innovants doivent être ouverts pour se substituer aux fermetures des classes d'accueil des deux-trois ans. Quant au socle commun, l'enseignement catholique rappelle son intérêt pour « apprendre à apprendre » et appelle à une meilleure articulation entre le premier degré et le collège, notamment entre l'école et les classes de 6e et de 5e. Au sujet du lycée, une fiche recommande de relier la 3e et la 2de dans le cadre du choix des séries, de valoriser l'enseignement technologique et professionnel, de rapprocher le lycée secondaire et l'enseignement supérieur pour aboutir à une co-construction des cursus, de passer à une logique d'un lycée qui se déploie de bac - 3 à bac + 3. Enfin, l'accent est mis sur l'orientation qui doit faire l'objet d'un pilotage mettant en cohérence l'ensemble des acteurs – professeurs, personnels d'éducation, conseillers d'orientation, psychologues, parents – autour d'un projet commun prévoyant des temps forts et des actions continues et intégrées.

Dans un troisième volet, l'enseignement catholique aborde l'évolution du métier d'enseignant. Il insiste sur le rôle d'un enseignant-éducateur et « ingénieur des apprentissages », qui exige un travail en équipe, une polyvalence, une mobilité et une évolution de carrière, de la souplesse et un nouveau mode d'évaluation. Il redit la complémentarité indispensable d'une formation initiale disciplinaire et professionnelle.